

Etat des lieux 2018 du Fg St Jean à Orléans

CE QUI EST EN JEU : LA QUALITE DE VIE
Renforcer la sécurité des déplacements
des résidents & des écoliers
Réduire les nuisances sonores & la pollution

Document non exhaustif à améliorer , surtout à compléter sur les aménagements à proposer dans la quartier

Rues concernées : rue du Fg St Jean , rue Marie Chassot , Venelle St Jean , rue Henri Duvillard , Bd de Châteaudun

1-rue du Fg St Jean :

11-Artère importante d'Orléans , largeur **mini 2,95 limite** pour croisement gros véhicules (Bus, car, camions..) **risque de casse des rétroviseurs & ralentissement de la circulation**

12-Vitesses autorisées : 30 km/h début rue jusqu'à l'intersection avec **Bd de Châteaudun**

-50km/h après , jusqu'à St Jean de la Ruelle ; sans ralentisseurs sur chaussée , sans radars , présence écoles , un feu hauteur **Ecoles ESPE & Maternelle** Venelle St Jean. **Fréquence de déclenchement feux faible pour permettre entrées & sorties sans risque** dans cette rue avec de nombreuses Résidences ! & **réduire bruit, pollution & accidents** .

A compter de début Janvier 2019 entrées & sorties provisoires **rue Marie Chassot** (chaussée **privé ? non terminée!**) de véhicules à hauteur du N°112 d'accès aux logements sociaux N°4 5 (Nexity) en passant par le parking privé de la Boulangerie N°110 : **accès non sécurisés !**

Cette nouvelle rue est en face l'entrée ou la sortie de la **Maison de l'Enfance** avec des accès fréquents de véhicules . **L'entrée est dangereuse par le dépassement du véhicule sur la chaussée , très fréquentée , en attendant l'ouverture « automatique » du portail !**

13- Les 2 Arrêts de Bus Pouponnière , mis en place en 2018 , sont détériorés : plus utilisable côté N° impairs vers Centre ville un arbre est tombé le 03 Déc 2018 sur le petit bâtiment du N° 87, puis sur arrêt-bus & chaussée, après coup de vent violent ! La rue a été bloquée 6 h !!)

2-Cette nouvelle rue Marie Chassot, d'accès aux 4 immeubles du N°112 doit déboucher (courant 2é tri.2019 ?) dans un seul sens (Rue Fg st Jean vers la Rue H. Duvillard) , dans la ZAC ou au milieu de la Résidence SONIS

3- Cette rue Henri .Duvillard , nouvelle depuis 2018 **très fréquentée, « autorise » des vitesses élevées > 50 km/h avec des risques de renverser des enfants...** venant de la **Place d'Armes 28é RT** ou des **Résidences SONIS** (passage étroit avec des voitures en stationnement) & prochainement par les sorties de véhicules (120 logements) de la **rue Marie Chassot** , privé ou non ?

Cette nouvelle rue H.D. permet de gagner du temps , avec des risques , en prenant **rue Croix Fauchet** pour rejoindre le **Bd de Châteaudun** en passant devant la **Maison de Retraite Ste Cécile**

Détails rue du Fg St Jean à Orléans plan zonage 6 zone UJ-1 , « **Point noir d'accidentologie** »

Situation cadastrale : D 2157 Sortie Ouest d'Orléans , entre Bd de Châteaudun & rue Croix Fauchet

Largeur route étroite: **2,95 M** (normes Niveau 3 : **mini 3,0 à 3,25 M** si croisement Bus largeur avec rétro 3 M : un des 2 Bus doit **ralentir ou s'arrêter !**)

Trottoirs: 3,65 & 4,07 M mais avec des passages mini 1,8 M (norme > 1,5 M)

-N°110 2 entrées & 2 sorties de parking de la Boulangerie 1001 PAINS , limitées à/c fin 2018 !

-N° 112 bis entrée RESIDENCE « 112 FAUBOURG » rue Marie Chassot 120 logements ;
circulation critique à/c fin 2018 !

-N°89 Entrée & sortie de la Maison de l'Enfance , Institut Formation Paramédicale CHR Orléans

- 1 passage « protégé » au niveau N° 89 écoles...

- proche N°89 Arrêt de Bus avec abri & massif d'arbustes & arbres

-N° 114 entrée & sortie petite Résidence

-N°114 & 116 Arrêt de BUS Pouponnière Lignes N°2 & 3

-Venelle St Jean d'accès Ecole Maternelle Louise Michel & Ecole Professorat ESPE: sortie non sécurisée aux feux

-N°122Bis Entrée & sortie Immeubles MASSENA (14 Sociétés)

- Proche HOTEL de POLICE (passage de véhicules rapides > 50 KM/H)

--passage des véhicules prioritaires (SAMU , Pompiers, Polices)

Origines des accidents : Voitures & Motos (vélos & trottinettes souvent sur les trottoirs , sans pistes cyclables)

1-vitesse excessive , limitée à 50 KM/ H non respectée & pas de moyens pour limiter la vitesse

(soir & week-end vitesses pouvant atteindre 90 km/h ... en toute impunité !)

2-doublment des Bus à l'arrêt , sans tenir compte des lignes continues & vitesse des voitures ,dans le sens opposé .

3-traffic important : > 15 000 véhicules / jour (à confirmer)

4-distance de sécurité & zone avec lignes-continues pas respectées

5-visibilité (présence massifs arbustes , panneaux publicitaires, éclairage réduit devant les passages « protégés »)

6-incivilité (difficulté pour prendre une place de stationnement & pour traverser la chaussée ,...)

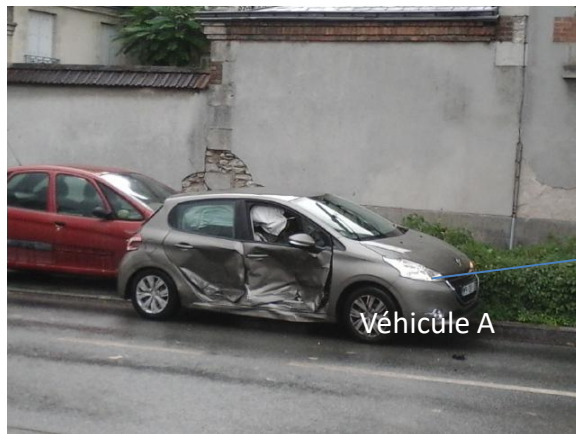
Commentaire : La fréquence élevée des accidents (> 1/mois) , avec souvent des blessures graves rarement mortelles , le bruit & la pollution engendrés , demandent des actions rapides de la Municipalité d'Orléans sur « Point noir »

CE QUI EST EN JEU : LA QUALITE DE VIE Renforcer la sécurité des déplacements résidents & écoliers , réduire les nuisances (pollution, bruits)

Accident survenu au 112 rue du Fg St Jean à Orléans , le 31 Juillet 2017 vers 18h35



Arrêt de Bus Pouponnière N°impair 89
vers centre Orléans



Ligne continue au niveau des arrêts de Bus



Lieu accident survenu au 112 rue du Fg St Jean à Orléans , le 31 Juillet 2017



Entrée 4 immeubles Nexity
RESIDENCE « 12 FAUBOURG »



Entrée sortie petit
résidence N°114

Parking N°110 Boulangerie 1001 PAINS



Entrée des camions sur chantier au N°112
pas de panneau de signalisation !



2 Arrêts de Bus Pouponnière avant déplacement



Immeuble au N°4 avec logements sociaux occupés depuis fin Déc2018



Rue Chassot en cours de finition !



Immeuble(s) NEXITY 4 rue Marie Chassot ou au 112 rue Fg St Jean

1 des 3 autres immeubles , en cours de construction

2 Arrêts –Bus Pouponnière déteriorés

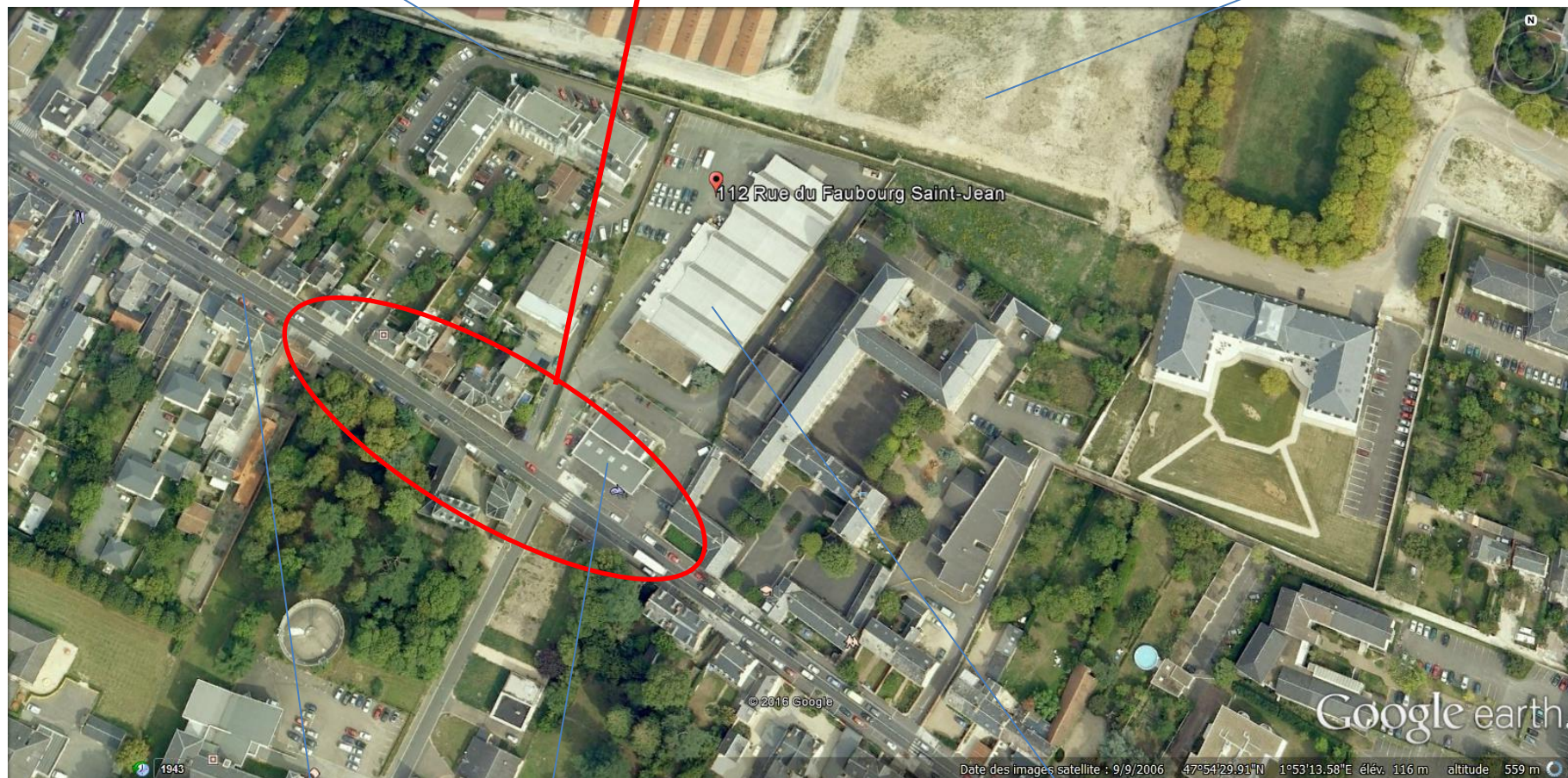


Annexe : vue satellite (vers 2007) quartier Ouest d'Orléans zonage 6 zone UJ-1

Prolongement Rue Henri Duvillard

ZAC SONIS

« Point noir d'accidentologie »



Rue du Fg St Jean

N°110 Boulangerie

Future Résidence 112 FAUBOURG

Propositions pour Rue ou « carrefour » 112 Fg St Jean

Pb 1 : le trafic (voitures, bus, urgences police pompier samu) important dans cette rue ou « artère de transit Ouest », avec **vitesse de 50 km/h non respectée**

Pb 2- trafic **sans fluidité** aux heures de pointe

Pb 3 -écoles (nb 3) , maison de l'Enfance... **danger pour enfants exigence en zone 30 ?**

Pb 4- commerce Boulangerie avec son parking N°110 **2 sorties très dangereuses**

Pb 5-future **entrée Résidence 122 logements** 112 Fg St Jean & rue Marie Chassot

accès & sorties «accidentogènes »

& en face N° 89 accès Maison de l'Enfance & Ecole d'Infirmières

Pb 6-future **sortie Résidence** , rue Henri Duvillard, **non protégée , vitesse véhicules élevée >50**

Propositions : *à examiner*

1-garder 50 km/h maxi **avec contrôle par des radars sur feux ,**

dans la zone des écoles mettre des panneaux pour faire respecter la réglementation

2-feux école ESPE **revoir fonctionnement ..en régulation trafic**

3-passage protégé en face N°89 **à sécuriser (éclairage , plateforme...)**

4- parking Boulangerie N°110 (privé) : **1 entrée & 1 sortie à définir**

massifs avec arbres ,des 2 cotés de la chaussée , à supprimer ou à transformer

5-Résidence N°112 (rue privé ?) : **à mettre en sens unique « entrée » & barrière à mettre pour canaliser entrée Résidence & sortie unique parking Boulangerie**

6-sortie Résidence H.Duvillard : **limiter vitesse à 30km/h ,mettre panneaux..., ralentisseurs**

Commentaires sur la limitation de vitesse des véhicules

Impact bruit véhicules sur la santé & la qualité de vie :

- gêne, dépression, acouphènes , la nuit sur la qualité du sommeil , augmentation du stress , risques cardio-vasculaires
- niveau de **40 dB , 3 min** , peut réveiller la majeure partie des personnes durant la phase 2 du sommeil (période transitoire avant sommeil profond) . 40 dB niveau sonore d'une salle de bibliothèque , lave-vaisselle
- niveau sonore moyen dans l'artère Ouest ou dans les **villes : 80 dB**
la population mondiale est de plus en plus urbaine , avec l'augmentation de la construction d'immeubles dans les centres ville en souhaitant interdire les voitures !
- 220 millions d'européens ou **43%** (UE à 28 , total 510 millions /2016) sont surexposés aux nuisances sonores **> 55 dB**

Origine du bruit :

écoulement de l'air et fonctionnement du moteur à explosion & surtout le frottement des pneus sur la chaussée; également les klaxons par non respect des règles de conduite & du mauvais comportement des conducteurs (alcool au volant) ! La qualité des routes est aussi déterminante sur le niveau sonore .

Les aérations ou aérothermes des sous-sols des immeubles de la ZAC SONIS génèrent également beaucoup de bruit . Nous supposons que la future Résidence NEXITY Faubourg Saint Jean disposera d'installations moins bruyantes , aux normes <-68dB !

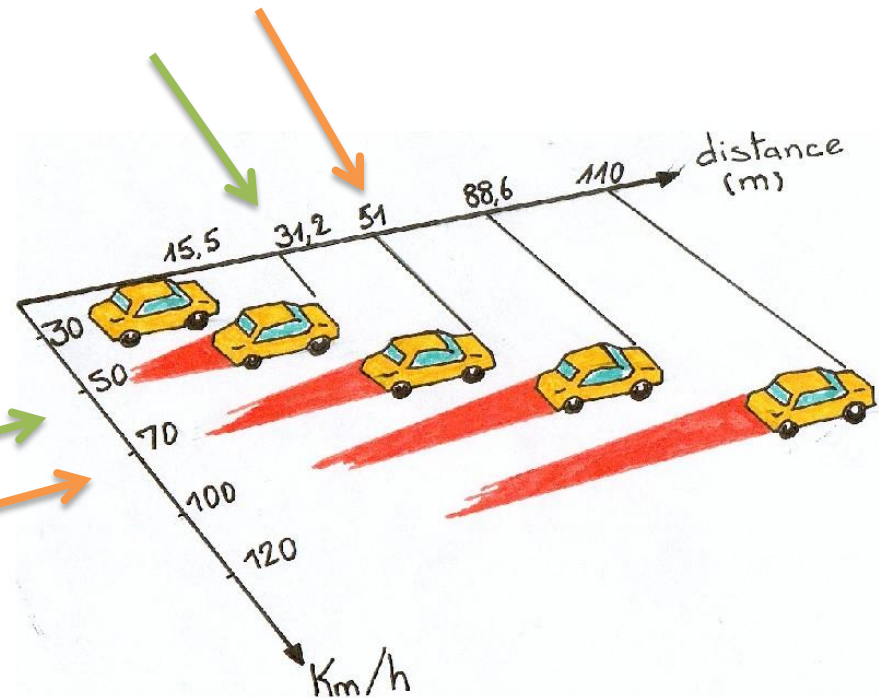
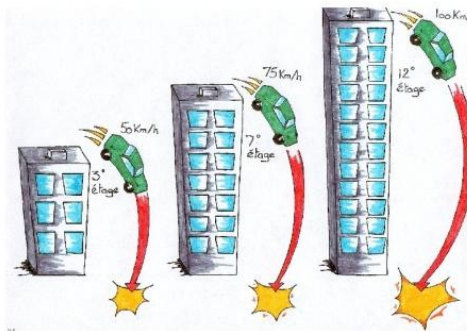
Législation UE sur bruit : Exigences en 2013 pour

- voitures , bus cars , fourgonnettes : 72 dB passent à **68 dB soit - 4 dB**
rappel - 3 dB = - 50 % & **- 4dB = - 60 %**
- poids lourds < 12 T : 81 dB passent à **78 dB soit - 3 dB**

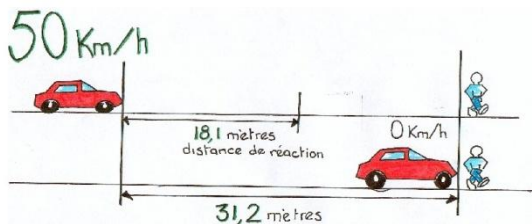
Commentaires sur la limitation de vitesse des véhicules

Impact vitesse sur la violence des chocs :

- L'énergie cinétique $E = \frac{1}{2} m v^2$ est égale à $\frac{1}{2}$ fois la masse du véhicule multipliée par sa vitesse au carré ; le choc est surtout influencé par la vitesse !
- Un choc à 50 km/h est équivalent à une chute d'un immeuble de 3 étages !, la décélération passera de 14m/s à 0 ; une personne de 80 kg pèsera 800 kg !



Temps de réaction :



Vision :

-Le champ de vision , la Perception périphérique , se réduit :

-à 40 km/h champ visuel **100°**

-à **70 km/h** champ visuel **75°**

-à 100 km/h champ visuel **45°**

-En fonction de l'éclairage de la rue , en début ou fin de journée & la nuit (surtout en hiver) et des conditions climatiques (pluie, vent , soleil)

-En fonction des massifs & plantations , des panneaux publicitaires , de abris de bus...

Conséquences sur piétons & cyclistes :

Les plus vulnérables dans des rues étroites , sans pistes cyclables , ou & à fort trafic
entre 50 et 30 km/h on divise par plus de 2 la malchance de les envoyer à l'hôpital !

Les véhicules à 2 roues (motos, scooters) sont très vulnérables en cas de dépassement avec vitesse élevée , particulièrement sur des voies à fort trafic (voitures + bus,..)

Influence de la vitesse sur la pollution de l'air

- rejets de gaz **Nox...** le transport représente environ 50% dans les grandes villes
- le rejet des particules 23% transport 27% logement 20% sanitaires... 14% agricultures
- 1/3 des AVC soit 50 000 personnes / an sont dûs à la pollution de l'air
- & problèmes allergies , maladies pulmonaires-
- la vitesse n'augmente pas la pollution de l'air car le véhicule utilise le petit rapport de boîte 1ère & 2 éme . La vitesse « idéale » serait de 70 à 80 km/h , définie par les constructeurs automobiles .
- => **choix sur les voitures hybrides avec l'usage de la traction électrique dans les villes**
(reste problème recyclage batteries ! & autonomie batterie)
- les microparticules ($1\mu\text{m} = 0,001\text{ mm}$) polluantes sont filtrées à plus de 80% par la barrière nasale (1 poil ou cheveu $< 80\mu\text{m}$)
- les nanoparticules ($1\text{nm} = 1\mu\text{m} / 1000$!) s'accumulent dans les bronches & peuvent traverser facilement la barrière pulmonaire !

Influence de la fluidité sur la pollution de l'air

- Rejets de CO₂ plus élevés (6 fois plus que les gaz , en nanoparticules) des plaquettes de frein est à prendre en compte **par manque de fluidité, amplifiée par vitesse élevée !**
- En effet les ralentissements & arrêts de bus + entrées véhicules dans l'artère principale , génèrent un supplément de pollution & de risques d'accidents ...
- => **dans le futur , ces particules seront captées dans les roues des véhicules (aspirateurs)**

Etat des technologies sur voitures en 2018 :

-Stagnation depuis plus de 15 ans sur les véhicules électriques , le stockage , la recharge pseudo-rapide,....
-et l'évolution des batteries , savoir stocker plus d'énergie plus vite & moins chère grâce aux normes anti-pollution automobiles .

-Nouvelle procédure d'essai des véhicules , particuliers & utilitaires « légers » :

WLTP **Worldwide harmonized Light Vehicles Test Procedures**

les tests seront plus exigeants que le **NEDC** **New European Driving Cycle** de 1973 !

Les constructeurs Volkswagen , Opel & les autres , avec les mêmes équipements , ne pourront plus tricher sur la consommation & le niveau de pollution au contrôle technique !

Exemple sur OPEL Astra essence turbo 105 Ch avec test :
- NEDC conso 3,8 à 5,2 L / 100 km
- WLTP 4,8 à 7,3 L / 100 km **écart: 1 à 2,1 L**
Prix essence (Janvier 2019) environ 1,40 E / L sur 10 000 km/an soit 100 à 210 L en plus soit 140 à 210 E / an

Application aux Constructeurs , du test WLTP à/c 1^{er} Sept 2018 & norme Euro 6c à/c Sept 2019
avec conso réduite & filtre à particules (plus de logiciel installé ou système de dépollution calibré pour le test !)

Conséquences : - **prix de la voiture augmentera** , **mais la consommation diminuera**

- **blocage fabrication de certains modèles de voiture** (mise aux normes pas possible ou trop onéreuse)
- **taxes sur voitures polluantes ! Mais problème transition pour achat voiture aux normes !**
- **utiliser plus de transports « en commun » moins polluants** (en 2013 : **8 Milliards de km** parcourus / bus car)
- **meilleure santé & économie sur les soins**

Rappel : la ville représente environ la moitié des km parcourus

En France , en 2013 , les voitures ont parcourus **400 Milliards de km** pour des trajets souvent courts
50% < 3 kms 15% < 500 kms **la consommation en ville 30 à 35 % en plus !**